

DIPLOME D'UNIVERSITÉ

EDUCATEUR SPORTIF ET ACTIVITE PHYSIQUE POUR LA SANTE

| | | |
|--|--|--|
| Faculté des Sciences du Sport - UFR STAPS 3 allée des Stades Universitaires - BP 27 877 - 21 078 Dijon Cedex | | |
| Responsable | Florent Fouque Bureau 127 | Tél : 03.80.39.67.59. Email : florent.fouque@u-bourgogne.fr |
| Scolarité | Florence Wakrim Scolarité R29A | Tél : 03.80.39.67.28. Email : florence.wakrim@u-bourgogne.fr |

OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS

Le DU « Educateur Sportif et Activité Physique pour la Santé » (ESAPS) est une spécialisation professionnelle qui s'adresse (au titre de la formation initiale et de la formation continue intégrée) aux professionnels des activités physiques et sportives et aux étudiants inscrits dans les formations STAPS.

- **Description des axes de formation :**

L'objectif du DU ESAPS est de permettre aux éducateurs sportifs de mettre en œuvre des activités physiques et/ou sportives adaptées à un public fragilisé (porteur de maladies chroniques, déconditionné ou vieillissant) et permettant un bénéfice pour leur santé.

- **Axes prioritaires de la formation**

7 compétences sont visées :

- Posséder des connaissances sur la sédentarité, le vieillissement, les maladies chroniques et sur le déconditionnement physique qui en résulte
- Mettre en lien les prescriptions en activités physiques, les contre-indications formulées et les recommandations (internationales, nationales ou par spécialité médicale) pour atteindre des bénéfices pour la santé
- Maîtriser les outils pour l'évaluation des risques, des capacités motrices et des progressions
- Mobiliser les outils et méthodes de reconditionnement par l'activité physique et/ou sportive adaptée aux populations fragilisées
- Articuler les connaissances théoriques et la mise en place d'activités physiques et/ou sportives à destination de ses pratiquants
- Connaître le contexte dans lequel le sport-santé se développe, les rôles et missions des différentes institutions et acteurs en charge de le développer
- Etre formé à l'Education Thérapeutique du Patient

- **Procédures permettant la mise en œuvre de ces priorités**

La mise en œuvre de cette formation doit être adaptée aux obligations des participants au titre de la formation initiale et continue. Il est constitué de 6 Unités d'Enseignement (UE) réparties spécifiquement dans un calendrier pluriannuel.

Un total de 169 heures « étudiant » sera atteint (volume incluant les évaluations et le tutorat).

- Position du DU dans le schéma des formations et évolution de la filière :

Le DU ESAPS est une spécialisation professionnelle accessible :

- aux professionnels de l'activité physique et/ou sportive possédant un diplôme/brevet figurant parmi la liste présentée dans la partie suivante.
- ou sur validation des acquis professionnels.

CONDITIONS D'ADMISSION

Formation continue :

Le DU ESAPS est à destination des professionnels de l'activité physique et sportive possédant :

- un Master ou une Licence STAPS Entraînement sportif
- un Diplôme d'état jeunesse, éducation populaire et sport (DESJEPS ou DEJEPS)
- un Brevet d'état d'éducateur sportif (BEES)
- un Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)

Pour les professionnels hors-liste ci-dessus, il est possible de faire une demande d'équivalence en complétant le dossier de candidature ainsi que le dossier de demande de validation d'acquis professionnels et personnels.

Le coût de l'inscription est fixé à 2900 euros pour les candidats pris en charge par un employeur ou un organisme (hors frais d'inscription universitaire d'environ 190 euros) et de 2500 euros pour les prises en charge individuelles.

Les dossiers sont gérés par le SEFCA (Laurent JAILLET - 03 80 39 51 95 - laurent.jaillet@u-bourgogne.fr)

Formation initiale :

A titre dérogatoire, quelques places sont proposées, au titre de la formation initiale, pour les étudiants en cours de formation à la Faculté des Sciences du Sport de Dijon-Le Creusot ou de Besançon.

Les conditions d'admission au DU ESAPS nécessitent une inscription dans les diplômes Licence 3 *Entraînement sportif*, ou Master 1 et 2 de la filière *Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive (EOPS)* de Dijon-Besançon.

Une commission d'admission se réunira chaque année pour déterminer la recevabilité des inscriptions à ce DU et effectuer un classement des candidatures recevables.

Les frais d'inscription, pour les étudiants inscrits en formation initiale à la faculté des sciences du sport de Dijon, sont fixés à 140 euros par an, auxquels s'ajoutent les droits d'inscription au 1^{er} diplôme et l'inscription complémentaire (se reporter à la grille tarifaire sur le site de l'uB).

Pour les autres cas de figure, l'inscription se fera dans le cadre de la formation continue.

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

Le DU ESAPS comprend 6 Unités d'Enseignement (UE)

Validation

L'ensemble des UE 1 à 5 est validé par des examens qui s'étaleront au fur et à mesure des sessions selon un calendrier donné en début d'année aux participants (coefficient 11), l'UE 6 sera validé par un mémoire (coefficient 8) et sa soutenance orale (coefficient 2).

| Unités d'enseignement : | CM | TD | TP | Coef |
|---|---------------|---------------|------------|-----------|
| UE 1 : Physiopathologies et troubles fonctionnels | | | | 11 |
| - Session 1 : Sédentarité | 33 h | | | |
| - Session 2 : Troubles métaboliques | | | | |
| - Session 3 : Troubles cardio-respiratoires | | | | |
| - Session 4 : Rachialgie, fibromyalgie / Traumatologie | | | | |
| - Session 5 : Vieillesse normale et pathologique | | | | |
| - Session 6 : Cancer / Troubles rhumato-orthopédiques et locomoteurs | | | | |
| UE 2 : Recommandations des pratiques physiques de santé | | | | |
| - Contre-indication à la pratique physique - Recommandations | 27,5h | | | |
| UE 3 : Evaluation des capacités de la personne | | | | |
| Outils et méthodes d'évaluation de la santé physique, mentale, sociale | | 16,5 h | | |
| UE 4 : Intervention dans le milieu du sport-santé | | | | |
| Contexte d'intervention / Le sport-santé | 9 h | 0 h | | |
| Encadrer un public vieillissant ou porteur de maladies chroniques à des fins d'amélioration de sa santé en concevant, conduisant et adaptant la pratique physique/sportive à l'état de santé de la personne pour une pratique sécuritaire. | | 33 h | | |
| UE 5 : Education thérapeutique du patient | | | | |
| - ETP, vivre avec sa maladie, démarche de projet en ETP, associer la personne dans la dynamique du projet, aspects contextuel, politique et réglementaire - Concevoir, mise en œuvre, démarche éducative personnalisée, concevoir et animer des séances d'ETP - Évaluation compétences intervenant ETP et évaluation du patient | 16 h | 26h | | |
| UE 6 : Projet professionnel | | | | |
| Mémoire | | | | 8 |
| Soutenance orale | | | | 2 |
| Tutorat (suivi, régulation), bilan pédagogique | | 8 h | | |
| TOTAL | 85.5 h | 83.5 h | 0 h | 21 |

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Règlement général

Le DU est constitué de 6 UE réparties sur une seule année.

Le contrôle de connaissances comportera 3 types d'épreuves : des QCM, un mémoire et une soutenance orale.

- Les épreuves écrites de type QCM porteront sur les différents contenus des cours et s'étaleront au fur et à mesure des sessions selon un calendrier donné en début d'année aux participants.
- Un écrit type « mémoire » (maximum 30 pages) portant sur un projet de création et de mise en œuvre d'activité physique ou sportive à destination de personnes porteuses de maladies chroniques ou vieillissantes. Le document rédigé sera remis au jury 15 jours avant la date de soutenance (septembre).
- La soutenance orale de ce mémoire (septembre).

| Evaluation | type | coeff |
|-------------------|-------------|--------------|
| Mémoire | CT | 8 |
| Soutenance orale | CT | 2 |
| écrit | CC | 11 |

Validation du DU

La compensation des notes est appliquée, cependant une note inférieure à 8/20 à une des épreuves annule la possibilité de compensation.

Le participant qui aura obtenu la moyenne soit 10/20 sera titulaire du DU ESAPS (les mentions assez bien, bien et très bien seront respectivement délivrées à 12, 14 et 16/20).

En cas d'échec, les candidats peuvent repasser l'examen à la session du DU suivante sous réserve de réinscription.

Poursuite d'étude

Le titulaire du DU ESAPS peut candidater (via une Validation d'Acquis Professionnels et Personnels) à une poursuite d'études en Licence "Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS)" de l'UFR STAPS de Dijon-Le Creusot*, avec validation des compétences acquises.

**D'autres UFR STAPS offrent également aux diplômés de notre DU ESAPS la possibilité de candidater dans leur L2 ou L3 APAS via une VAP (les conditions d'entrée peuvent varier d'un établissement à l'autre) :*

- UFR STAPS de l'Université de Nice Sophia Antipolis
- UFR SciFA de Metz, Département STAPS – Université de Lorraine
- UFR STAPS de Nancy – Université de Lorraine
- UFR STAPS de Saint-Étienne – Université Jean Monnet
- UFR STAPS de Toulouse – Université Toulouse III Paul Sabatier
- UFR STAPS de Paris Descartes – Université Paris V
- INU Champollion, Département STAPS, Campus de Rodez
- UPFR des Sports de Besançon – Université de Bourgogne-Franche-Comté
- Faculté des sciences et techniques du Mans, Département STAPS, Université du Mans